

SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'OIT

Publication:
[Lien vers le document](#)

SU/AGM/2023/1/D.2
2 février 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE **PREMIÈRE SESSION**

2 février 2023

Programme et stratégie du Syndicat du personnel **pour l'année 2023**

Il est demandé à la première session de l'Assemblée générale annuelle d'examiner la proposition ci-jointe, conformément à l'article 14(b) des Statuts du Syndicat du personnel.

Le Programme et stratégie du Syndicat pour 2023 ci-joint vous est soumis pour discussion, modification et adoption.



Programme et stratégie du Syndicat du personnel pour l'année 2023

Votre Syndicat est à mi-parcours de sa stratégie quinquennale 2020 – 2025 qui a couvert la célébration de son centenaire, des bouleversements majeurs et non planifiés dans l'organisation du monde du travail et qui ont touché directement notre façon de travailler et de concevoir les relations et les conditions de travail, mais aussi l'enlisement de situations inadmissibles concernant la précarité, des inégalités de traitement.

Le Rapport d'activité présenté lors de l'Assemblée générale annuelle en novembre 2022 a permis de faire le point sur les principales activités, les réussites mais aussi les dossiers en cours qui restent parfois, de façon frustrante – en chantier.

2022 nous a rappelé avec force l'importance d'agir ensemble – et la mobilisation sur certaines actions comme l'enquête sur les conditions d'emploi a été exemplaire. 2022 nous a également rappelé l'importance de se fixer des objectifs réalistes – l'équilibre entre ambition et réalité n'est pas toujours facile à établir.

2022 nous a enfin « challengé » sur nombre de changements organisationnels et structurels : au sein de l'organisation mais aussi au sein du syndicat, nous montrant encore une fois l'importance de se remettre en cause, tout en étant fiers et surs de ses bases et principes et valeurs.

Pour toutes ces « batailles » et au cœur de tous ces chantiers, soyez assurés que c'est la défense de tous nos collègues qui a été, pour votre Comité et pour tous ceux qui vous représentent, notre inspiration, notre motivation et notre récompense.

Pour cette année 2023, les axes que vous voyez détaillés dans ce rapport s'inscrivent dans la continuité et nous l'espérons la concrétisation de nombre d'efforts :

- la finalisation et mise en œuvre de nouveaux accords collectifs et négociations sur les aménagements du travail flexible, sur les congés parentaux, sur la révision des descriptions de postes, sur la santé et l'hygiène au travail, mais aussi des gros chantiers comme la mobilité et bien sûr la politique des contrats qui devra être au cœur des discussions.
- Le renforcement continu de nos structures internes pour mieux vous représenter et vous défendre, avec une nouvelle conseillère juridique, un questionnement sur notre organisation et fonctionnement internes, notre capacité à mobiliser et mieux communiquer, un renforcement de nos actions avec et pour le terrain et les collègues vulnérables et précaires

Le Syndicat est votre syndicat, nous sommes à l'écoute de vos suggestions, nous dépendons de votre appui et nous attendons vos retours et suggestions sur les propositions exposées dans le rapport en vue d'adopter son contenu, afin que vos représentants puissent commencer leur travail avec un mandat fort.

NOTRE VISION, NOTRE MISSION, NOS OBJECTIFS, NOS MOYENS D'ACTION 2020-2025

VISION

Un Syndicat du personnel mondial qui, à l'aube de son second Centenaire, accompagne la transformation de l'OIT et garantit un environnement de travail décent, en représentant tout le personnel* en tant que partenaire égal et solide dans le dialogue social.

MISSION

Nous promovons la justice sociale, l'équité et l'égalité pour tout le personnel* afin d'avoir UNE SEULE OIT

en :

- mobilisant et nous organisant en vue d'un Syndicat du personnel encore plus fort et mieux équipé ;
- sauvegardant et améliorant les conditions de travail et d'emploi décents pour tout le personnel de l'OIT ;
- négociant des accords collectifs justes, transparents et efficaces avec l'Administration.

* « Tout le personnel » inclut toutes les catégories, sans aucune distinction quelle qu'elle soit.

Relations professionnelles :

- ✓ *Garantir que le dialogue social et la négociation collective soient pérennes et efficaces grâce à la mise en œuvre effective de l'Accord de reconnaissance et de procédure (2000).*

Sécurité de l'emploi :

- ✓ *Négociation d'une politique contractuelle protectrice, juste et inclusive pour mettre fin à la précarité récurrente et réduire les disparités entre différents types de contrats,*
- ✓ *Œuvrer à un processus équitable et normalisé de recrutement pour tout le personnel par l'amélioration ou la création d'instances paritaires pour la mobilité et le redéploiement.*

Un parcours d'évolution de carrière pour tout le personnel :

- ✓ *Un système d'évaluation de la performance juste et transparent - avec un accès égal au fonds pour le perfectionnement du personnel -, et associé à une formation adéquate*
- ✓ *Une procédure de classification des emplois négociée et appropriée*
- ✓ *Un système de recrutement et de mobilité équitable qui respecte la diversité du personnel*
- ✓ *Un mécanisme de reconnaissance transparent.*

Renforcement de la sûreté du personnel, de l'hygiène et sécurité au travail et de la santé et du bien-être tant physiques que mentaux pour tout le personnel de l'OIT de par le monde,

- ✓ *Dans le contexte de crises multidimensionnelles et garantie d'un traitement égal pour tout le personnel de même que des initiatives de soutien en réponse à la crise dans des contextes fragiles*

Une protection sociale intégrale :

- ✓ *Assurer que les fonds de retraite et d'assurance santé soient adéquats, efficaces et durables,*
- ✓ *Militer et négocier pour la création de régimes d'assurance chômage et d'assurance maternité / paternité / parentale.*

Un lieu de travail divers, inclusif, égal et équitable :

- ✓ *Grâce à la lutte contre toutes les formes de discrimination et à la promotion d'une OIT exempte de violence et de harcèlement : en s'inspirant de la C.190 adoptée récemment et en s'alignant sur les règles et règlements de l'ensemble du système des NU contre toutes les formes de violence et de harcèlement au travail.*

Protection de l'indépendance de la fonction publique internationale :

- ✓ *Défendre et appuyer le caractère exclusivement international du personnel (Article 9, paragraphes 4 et 5, de la Constitution de l'OIT), promouvoir son impartialité et défendre l'intégrité et l'indépendance du TAOIT.*

Un Syndicat encore plus fort et mieux équipé :

- ✓ *Par le maintien et l'augmentation du nombre de ses adhérents, le renforcement de la solidarité, la consolidation des capacités des représentants du Syndicat*
- ✓ *Par l'amélioration des opérations internes, de la communication et de la cohérence dans ses actions.*

I – Relations professionnelles

Objectif : Garantir que le dialogue social et la négociation collective soient pérennes et efficaces grâce à la mise en œuvre effective de l'Accord de reconnaissance et de procédure (2000).

Moyens d'action

- Veiller au sein du Comité de négociation paritaire (CNP) à ce que chaque décision ou proposition venant de l'administration fasse l'objet d'une information étayée, d'une consultation ou d'une négociation si nécessaire.
- Établir un règlement interne de procédures en termes de délais, d'échéances et de termes de références pour chaque négociation afin qu'elles soient entreprises en privilégiant une approche par intérêts communs.
- Finaliser les négociations en cours (Aménagements du travail flexible, Congés parentaux, Révisions des descriptions de postes), faire un suivi des politiques en cours et s'assurer de leur validité, ouvrir les négociations sur la mobilité et la politique des contrats.
- Renforcer les compétences des représentants du personnel en matière de technique de négociation.

II – Sécurité de l'emploi

A – Recrutement et sélection

Objectif : Veiller à ce que le processus de recrutement et de sélection soit à la fois équitable et transparent, de manière à renforcer l'accord collectif sur la mobilité et le recrutement en mettant l'accent sur la **mobilité professionnelle, l'évolution de carrière assorties d'une motivation et d'une satisfaction au travail accrues du personnel.**

Moyens d'action

- L'examen des postes vacants par le Comité du Syndicat du personnel vise à garantir que **les descriptions de poste soient objectives**, conformes aux descriptions de postes génériques, existantes et en cours de négociation, et offrent une réelle possibilité d'évolution de carrière aux fonctionnaires du BIT déjà employés.
- Dans le cadre du développement de carrière, le Comité du Syndicat travaillera sur une proposition d'amélioration de la politique/pratique de mobilité actuelle. Pour ce faire, nous étudierons la possibilité d'obtenir des conseils techniques en la matière et mettrons en place une enquête auprès du personnel sur la mobilité.
- Le Comité est convaincu de l'importance pour l'Organisation d'un système de recrutement qui recherche une **diversité** plus large et plus **authentique** du personnel tout en respectant l'article 100 de la Charte des Nations unies, la Déclaration de Philadelphie et le Statut du personnel. C'est sur cette base que le Comité participe, conjointement avec le DRH, à la révision et à la mise à jour des descriptions de postes génériques actuelles pour les familles de postes d'administrateurs et de GS HQ.

- Le Syndicat est aidé dans son travail par la présence de deux de ses représentants au sein du Comité du recrutement, des affectations et de la mobilité (**CRAM**). Ses efforts sont basés sur le respect rigoureux de la procédure de recrutement et de sélection et des principes de transparence, sur le suivi de la procédure régulière et sur un traitement juste et équitable. Une attention particulière est accordée au recrutement de candidats internes de manière à leur offrir une possibilité d'évolution de carrière ; au recrutement de TC+5, de sorte qu'ils puissent bénéficier de la sécurité de l'emploi ; ainsi qu'à la connaissance de plus d'une langue, de manière à **promouvoir le français et l'espagnol** et, de ce fait répondre aux intérêts inhérents à la nature multiculturelle de l'Organisation.
- Pour pouvoir mener à bien cette tâche essentielle avec succès, le Comité doit avoir à cœur de nouer de bonnes relations avec les **membres indépendants désignés des jurys techniques** ; l'objectif étant de partager l'expérience des parties, de donner des conseils pratiques et d'imaginer des façons de leur permettre de s'acquitter correctement de leurs responsabilités, dans la mesure du possible en liaison avec le Développement des Ressources humaines.
- Le Comité insistera, comme le stipule le Statut du personnel du BIT, pour que **l'expérience équivalente soit reconnue** comme telle et que les principes fondamentaux de l'Organisation et de son mandat soient préservés.
- Outre la participation normale des représentants du personnel du BIT, le Syndicat du personnel portera à l'attention de l'Administration toute question de sélection ou de recrutement touchant les fonctionnaires, plus particulièrement en ce qui concerne les contrats à court terme. Le Syndicat du personnel examine les procédures de sélection et de recrutement sur le terrain afin de négocier un accord cohérent et équitable.

B – Contrats et sécurité de l'emploi

Objectif : Protéger et promouvoir la sécurité et les conditions de l'emploi et du travail notamment dans le cadre de toutes les négociations actuelles ou à venir avec l'Administration, quelle que soit la situation contractuelle du personnel afin de rendre effective la vision « Une seule OIT ». Prendre des mesures pour éliminer toute forme de précarité, et tendre vers une plus grande égalité et équité de traitement entre les différentes catégories de personnel (RB-DC, P-G, Siège-terrain).

Les domaines prioritaires sont les suivants :

1. La défense des emplois existants et des conditions de travail dans le contexte des défis actuels et futurs : changement de direction, restrictions budgétaires potentielles, recherche constante de types de contrats de plus en plus flexibles, changements et innovations permanents utilisés comme prétexte pour réduire les effectifs, en particulier pour :
 - Le maintien des acquis sociaux propres à l'organisation, tels que les contrats durables, l'incorporation par voie statutaire du personnel financés par des projets de CT (au-delà de 5 ans d'ancienneté et dont la contribution au mandat de l'Organisation est reconnue) dans les effectifs réguliers de l'Organisation.
 - Intégration du personnel non statutaire qui est employé depuis des années sur des contrats consécutifs et qui apporte des compétences clés à l'Organisation.

- S'assurer que l'Administration de l'OIT applique strictement et apporte les améliorations nécessaires aux règles existantes afin de garantir une meilleure sécurité de l'emploi et des conditions de travail pour le personnel précaire - incluant le personnel sous contrat CT - notamment en matière de recrutement, de développement de carrière, de reconnaissance des performances et d'accès à la formation.
2. En accord avec les objectifs du groupe de travail sur le CT et en tenant compte des discussions à venir sur la mobilité demandée par l'Administration, poursuivre les négociations sur la politique contractuelle sur la base des principaux éléments suivants :
- L'égalité des chances et de traitement pour tout le personnel, quelle que soit la source de financement
 - Sécurité de l'emploi pour tous.

Moyens d'action

- Communiquer conjointement avec le groupe de travail CT sur les résultats de l'enquête sur la situation contractuelle de l'ensemble du personnel du BIT.
- Informer sur la position et la stratégie du Syndicat du personnel pour la négociation de la politique contractuelle et participer directement à l'équipe de négociation pour une nouvelle politique contractuelle.
- Maintenir une coopération étroite avec l'ensemble des membres du Syndicat sous diverses situations contractuelles afin de s'assurer que leur vision et leurs intérêts soient pleinement pris en compte.
- Appuyer la position syndicale sur la politique des contrats avec une stratégie et un argumentaire juridique appropriés.

III – Un parcours d'évolution de carrière pour tout le personnel

A - Promotions personnelles et reclassification

Objectifs :

- Veiller à ce que le dispositif des promotions personnelles soit transparent et équitable. Tout faire pour obtenir des éclaircissements concernant l'éligibilité de fonctionnaires qui se voient à l'heure actuelle exclus illégalement de l'exercice.
- Veiller à la mise en œuvre effective de l'exercice de reclassification globale sur le terrain et à la mise en place de groupes d'examen indépendants et actifs dans toutes les régions pour examiner les recours en appel en matière de reclassification des emplois.

Moyens d'action

- Participer au groupe mixte sur les promotions personnelles et, si nécessaire, recourir à des actions en justice ;
- Veiller à ce que la mise en œuvre de l'exercice de reclassification sur le terrain offre à tous l'égalité des chances ; et
- Aider le CNP chaque fois que de besoin.

B - Politique de formation et gestion de la performance

Objectifs :

- Veiller à ce que les préoccupations du personnel soient prises en compte dans les systèmes de formation et de gestion de la performance de l'OIT ;
- Veiller à ce que les politiques de formation et de gestion de la performance soient mises en œuvre de manière équitable et transparente, notamment par un examen du Comité des rapports ;
- Promouvoir le développement de carrière grâce à la politique de formation ;
- Promouvoir la transparence dans les augmentations pour services méritoires de sorte qu'elle reflète les résultats de l'évaluation de la performance ;
- Veiller à ce que la mise en œuvre des nouvelles descriptions de poste sur le terrain soit équitable pour tous les membres du personnel ; et
- Veiller à ce que le réexamen proposé des descriptions de poste au siège soit équitable pour tout le personnel.

Moyens d'action

Politique de formation

- Cadrer les priorités devant être mises en œuvre par la politique de formation en fonction des besoins du personnel de tous les niveaux et de toutes les catégories, et ce d'une manière équitable et dans le cadre du CNP, pour accompagner la mobilité et les évolutions de carrière ;
- Elaborer des propositions pour une réactivation du Conseil paritaire de la formation permettant au Syndicat de s'exprimer sur l'utilisation des fonds de perfectionnement du personnel, l'impact des dépenses de formation et l'évaluation de l'adéquation entre les programmes de formation proposés et les besoins et demandes du personnel, en particulier dans un contexte de mobilité.

Gestion de la performance

- Prendre en compte les préoccupations du personnel concernant la mise en œuvre du système de gestion de la performance ;
- Veiller à ce que le cadre de suivi de gestion de la performance concoure à l'évolution de carrière du personnel.

C - Conditions d'emploi du personnel avec contrat sous coopération technique

Objectif : Promouvoir une égalité de traitement entre les personnels sous contrat de coopération technique (personnel TC) - PSI inclus - (« Coopération pour le Développement » dans la terminologie de l'administration) et les personnels sous budget régulier dans le cadre de toutes les négociations actuelles ou à venir avec l'administration, afin de rendre effective la vision « Une seule OIT ». Défendre auprès de l'administration l'égalité de droit pour le personnel assurant des fonctions équivalentes et promouvoir des traitements équivalents, dans l'esprit de la Convention nr 111 de l'OIT condamnant toute forme de discrimination entre travailleurs, présentée par la jurisprudence du tribunal (TAOIT) comme un principe

fondamental du cadre de travail des fonctionnaires. Promouvoir les perspectives et la continuité de carrière pour les personnels sous contrat TC.

Ces objectifs sont en lien avec les conclusions portées par le rapport remis en 2020 par le groupe de travail sur la coopération technique.

Les domaines prioritaires comprennent :

- La sécurisation des emplois existants en faisant face aux réductions potentielles des budgets de coopération technique, par le développement de propositions de cheminement prioritaire pour les personnes en poste, avec un souci particulier pour le personnel TC avec ancienneté, notamment pour ceux ayant effectué plus de 10 ans de service à l'OIT ;
- La prise en compte de l'ancienneté du personnel en particulier dans l'application aux TC+5 des mêmes droits et garanties généraux que ceux accordés au personnel sous budget régulier, y compris pour les processus de sélection, de recrutement et de redéploiement ;
- La garantie d'un traitement respectueux du personnel notamment pour le personnel TC selon 3 axes majeurs :
 - Le strict respect des droits et garanties déjà existants pour les contrats de coopération technique, en dehors de toute justification budgétaire (les limitations budgétaires ne sauraient par exemple justifier que ce soit aux fonctionnaires de financer eux-mêmes les mesures nécessaires à leur sécurité ou à celle de leur famille ou que les délais de préavis obligatoires en cas de renouvellement ou de non-renouvellement ne soient pas respectés).
 - L'identification des droits et garanties qui ne s'appliquent pas encore au personnel TC. La promotion d'un traitement identique et l'application au personnel TC des mêmes droits que le personnel sous budget régulier, prenant en compte son ancienneté (promotion sur poste, mérite, formation, indemnités de départ, prise en charge de la famille, candidature aux fonctions ouvertes par l'OIT)
 - Le développement de propositions permettant de sécuriser les contrats en vue d'assurer une carrière au sein de l'OIT, avec la mise en place d'outils facilitant le recrutement et le redéploiement du personnel sous coopération technique pour des fonctions correspondant à leurs compétences

Moyens d'action

- Affiner les résultats de l'enquête menée avec succès auprès des collègues pour augmenter la compréhension des défis et inégalités vécus ou perçus et assurer sa divulgation pour qu'elle soit une référence et un atout pour les négociations en cours avec l'Administration.
- Poser une approche analytique reposant systématiquement sur l'application des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination en situation équivalente, notamment après cinq années d'ancienneté.
- Maintenir une collaboration étroite avec le personnel sous contrat de coopération technique, notamment au travers de réunions du groupe TC organisées tous les deux mois, ainsi que chaque fois que nécessaire pendant les négociations relatives à la politique des contrats.
- Renforcer la communication et l'information du personnel sur ses droits et garanties, afin de sensibiliser aux défis et inégalités souvent méconnus auxquels font face les collègues,

notamment au travers de la finalisation puis de la large distribution de dépliants présentant l'action du Syndicat pour le personnel TC.

- Renforcer l'information et la défense des droits du personnel par l'appui sur demande et systématique du conseil juridique du Syndicat.

IV – Renforcement de la sûreté du personnel, de l'hygiène et sécurité au travail et de la santé et du bien-être tant physique que mentaux pour tout le personnel de l'OIT de par le monde

Objectif : Ayant comme principe fondamental un environnement de travail sûr et sain et un droit au travail, l'OIT doit veiller à ce que le système de gestion de la SST soit pleinement opérationnel au sein de l'organisation. L'OIT doit appliquer ce qu'elle prêche. Le Syndicat du personnel poursuit sa collaboration avec l'Administration pour veiller à ce qu'un système efficace de gestion de la sécurité et de la santé au travail (CSST) soit mis en place au siège et dans tous les lieux d'affectation - les comités de SST faisant partie de ce système de gestion - et préconiser la responsabilisation de l'Administration en renforçant les connaissances, les aptitudes et la capacité de résistance des représentants du Syndicat relatives à la défense des droits du personnel en matière de sûreté, de sécurité et de santé au travail, de même que de santé mentale et de bien-être au travail.

Moyens d'action

- Appuyer la mise en œuvre de la politique en vigueur, de la directive et de la procédure (IGDS 48, IGDS 286, IGDS 385¹) de l'OIT en matière de santé et de sécurité au travail (SST) grâce à une participation active, au siège, au Comité paritaire sur la santé et la sécurité au travail (COSH), en favorisant la conformité avec les actions et exigences de l'IGDS 385.
- En ce qui concerne ce qui précède, les membres de l'unité de service du COSH demanderont que les données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (présumées) soient régulièrement communiquées au COSH conformément à l'IGDS 385 en vigueur, ce qui permettra de disposer de données sur les problèmes affectant les membres du personnel et d'établir un ordre de priorité pour les mesures de contrôle visant à réduire le risque.
- Participer au groupe de travail du CSST, incluant le stress au travail et la santé mentale, sur la révision des documents et le suivi de la recommandation du CSST du siège soumise à la DG le 14 juillet 2022 et les formations de SST.
- Collaborer activement avec les représentants du Syndicat dans les bureaux extérieurs pour promouvoir et appuyer la création et le fonctionnement de comités et de mécanismes de SST, y compris, autant que de besoin, par l'identification et la nomination de représentants de SST.
- Contribuer à renforcer les capacités des représentants du Syndicat par la mise au point d'orientations simples destinées à aider les représentants syndicaux, pour les questions liées à la SST, à s'acquitter de leurs tâches en la matière.
- Épauler les représentants du Syndicat, pour leur permettre de répondre à la crise, sur des questions relatives à la sécurité et à la santé dans le cadre de crises de santé publique et en terme de consultation sur les politiques de retour au bureau, de sécurité et de bien-être dans des contextes de fragilité.

¹ Disponible sur le site web de la SST : https://www.ilo.org/dyn/osh/intranet.home?p_lang=en

- Veiller à ce que le personnel s'exprime dans le cadre des processus de rénovation du bâtiment (planification et mise en œuvre) par l'intermédiaire de Comités directeurs et d'autres mécanismes de consultation, de sorte que les critères les plus élevés, au niveau professionnel, en matière de sécurité, de santé et de bien-être du personnel s'appliquent pendant la rénovation du siège et des bâtiments de bureaux extérieurs, en consultation avec des représentants du Syndicat, des délégués de service et des points focaux.
- Appuyer les initiatives en faveur du climat et de l'environnement au sein de l'OIT.
- En collaboration avec l'administration, veiller à ce que le personnel soit tenu informé de l'évolution de la situation en ce qui concerne la sûreté, la sécurité et la santé au travail par des communications et/ou des séances d'information.

V – Une protection sociale intégrale

Objectif : Assurer que les fonds de retraite et d'assurance santé soient adéquats, efficaces et durables. Militer et négocier pour la création de régimes d'assurance chômage et d'assurance maternité / paternité / parentale.

Moyens d'action

- Veiller à l'application du Statut et du règlement de la Caisse de santé notamment en ce qui concerne l'information fournie aux assurés, la publication des rapports annuels dans les délais, etc.
- Participer à la réflexion sur les moyens d'éviter des dépenses administratives non nécessaires.
- Rappeler la nécessité pour chaque cotisant d'être bien informé sur les modalités de gestion de l'argent confié par lui aux organismes de protection santé et vieillesse. Les derniers échanges relatifs à la gestion de l'épargne retraite des personnels de l'OIT à la caisse de retraite des personnels de l'ONU va dans ce sens.
- Poursuivre les discussions avec l'administration pour consolider les services et prestations auprès des assurés travaillant sur le terrain, dans des lieux d'affectation éloignés et dans des projets de coopérations techniques.
- Sensibiliser et engager davantage le personnel aux questions d'assurance maladie et de pension, afin de renforcer le pouvoir des représentants du personnel au sein des organes paritaires. Cet objectif sera atteint grâce à une communication régulière et étroite entre le Syndicat du personnel (y compris la section des anciens fonctionnaires) et les représentants des assurés auprès du Comité de gestion de la CAPS et les représentants des participants au sein du Comité mixte de la Caisse des pensions. A ce titre, la légitimité des questions posées par les représentants des personnels doit être soulignée.
- Promouvoir et organiser des réunions d'information, des assemblées générales et des référendums, afin de s'assurer que toute proposition de changement affectant la structure, le programme, les prestations ou les taux de cotisation soit clairement et intégralement expliquée aux assurés et aux participants, et qu'aucune décision ne soit prise sans une consultation approfondie.

VI – Un lieu de travail divers, inclusif, égal et équitable²

Objectif : Contribuer à l'amélioration de l'environnement de travail de tous les fonctionnaires de l'OIT en luttant contre toute forme de discrimination et en favorisant l'inclusion, l'égalité et la diversité, tout en continuant à rechercher un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans un lieu de travail exempt de toute violence et de tout harcèlement.

Même si nous œuvrons tous au respect de la Charte commune des NU et pour la promotion de la justice sociale pour tous, nous apportons, chacun et chacune d'entre nous, divers angles de vue, expériences professionnelles, modes de vie et cultures qui devraient être valorisées, respectées et pris en compte. Cependant, la qualité de l'environnement de travail de l'ensemble du personnel peut être considérablement améliorée. Ainsi, d'ici à la fin de l'année 2023, le Comité du Syndicat du personnel s'engage à promouvoir l'inclusion de la diversité au sein de l'OIT par les moyens suivants :

- La promotion d'un meilleur équilibre entre les sexes et les zones géographiques au sein de l'OIT, et la représentation interne au Comité du Syndicat du personnel au siège et sur le terrain ;
- Une politique d'aménagement du temps de travail flexible qui permette de garantir un équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous les collègues de l'OIT ;
- Une politique de congé parental révisée pour l'OIT qui soit un droit inclusif ;
- Plaidoyer pour des politiques de l'OIT et du système des Nations unies (par exemple, congé parental, contrat, handicap) et un environnement de travail plus inclusif, en coordination avec UN-GLOBE (mondial) ;
- Coordination avec les groupes et réseaux existants de personnel handicapé ou de personnel dont un membre de la famille est handicapé.

Moyens d'action

Fort du succès de l'année précédente et des leçons retirées des défis rencontrés, le Syndicat du personnel se propose de continuer à travailler sur des mécanismes/initiatives particuliers destinés à faciliter l'inclusion, la diversité, l'égalité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Plus spécifiquement, le groupe de travail aura à cœur de :

- Collaborer activement avec les sous-groupes de travail du Comité de négociation paritaire (sur les politiques de congés parentaux et d'aménagement du travail flexible) et veiller à ce que toutes négociations soient menées sous un angle d'égalité entre les sexes, d'absence de discrimination et de perspective intersectionnelle. Soutenir la diffusion des politiques internes et des conventions collectives nouvelles et révisées de l'OIT et surveiller leur mise en œuvre.
- En consultation avec GEDI et HRD, soutenir la mise en œuvre de la politique d'inclusion des personnes handicapées au sein de l'OIT, notamment dans les domaines de l'emploi et de la non-discrimination.

² Des conditions d'emploi justes, égales et équitables pour tout le personnel, sans discrimination fondée, entre autres, sur l'âge, la race, l'identité de genre, l'expression du genre, les caractéristiques sexuelles, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, l'origine ethnique, la couleur, l'ascendance nationale, l'origine sociale, la caste, l'état civil, la grossesse, la situation et les responsabilités personnelles et/ou familiales, le handicap, le statut VIH, l'affiliation syndicale ou les convictions politiques, le grade, le type de contrat et le lieu d'affectation.

- Œuvrer de concert avec les groupes de travail du Comité du Syndicat pour le recrutement et la sélection basés sur la représentation géographique, la SST la Coopération Technique.
- En collaboration avec les coordinateurs UNGLOBE à l'OIT, soutenir : a) la sensibilisation et la prise de conscience pour une meilleure inclusion des collègues LGBTIQ+ (et des collègues en dehors de l'OIT), b) les événements et les activités de mise en réseau pour les membres et les collègues intéressés et répondre aux questions des collègues LGBTIQ+ sur les sujets connexes et les questions soulevées.

En partenariat, le cas échéant, avec GEDI, FUNDAMENTALS et HRD, organiser des sessions/activités de sensibilisation/information lors des Journées Internationales pour échanger des points de vue/préoccupations et partager des informations, des connaissances et des bonnes pratiques et échanger avec le personnel du BIT et les membres des syndicats.

VII – Affaires internationales et Protection de l'indépendance de la fonction publique internationale

Objectif : Renforcer les alliances avec les acteurs jouant un rôle dans l'amélioration des conditions de travail et d'emploi de la fonction publique internationale (fédérations syndicales mondiales, CCASIP, société civile, etc.) et œuvrer à long terme pour l'instauration de la négociation collective au niveau général des Nations unies.

Moyens d'action

- Renforcer les liens avec les grandes centrales syndicales mondiales et celles auxquelles le Syndicat est affilié afin de bénéficier de leur logistique et influence pour instaurer, dans le contexte de la réforme des Nations unies, un meilleur cadre de relations professionnelles.
- Tendre vers une mutualisation des savoirs et des ressources et des activités pour des campagnes de mobilisation au niveau des Fédérations internationales de la fonction publique internationale, notamment pour faire face aux possibles menaces liées à une réforme contractuelle au sein de l'ensemble du système commun des Nations unies.
- Poursuivre les activités au sein des FUNSAs déjà existantes. Encourager les représentants du personnel de l'OIT à participer ou créer des FUNSAs locales sur le terrain pour une meilleure réponse aux intérêts et besoins des personnels des organisations internationales localement.
- Participer aux événements organisés par les différentes fédérations syndicales (PSI, CGAS, ...etc) afin d'y représenter les intérêts du Syndicat du Personnel de l'OIT.
- Renforcer la communication interne pour informer les membres du Syndicat sur les objectifs et les positions prises par les différentes fédérations syndicales ainsi que sur les obstacles rencontrés.

VIII – Un Syndicat encore plus fort et mieux équipé

A – Communication

Objectifs : Le groupe chargé des communications veillera à ce que le Syndicat communique avec le personnel de manière **plus efficace et rationnelle** sur les activités, les problèmes en cours et les avancées réalisées, et ce en étroite collaboration avec les groupes de travail concernés.

Moyens d'action

- Tenir le personnel régulièrement informé de l'évolution de la situation via les nouveaux totems du Syndicat au siège, les broadcasts, le site web, les médias sociaux, etc.
- Maintenir à jour le site web du Syndicat du personnel en anglais, français et espagnol.
- Améliorer la formulation des documents du Syndicat du personnel (notamment ses dépliants et ses formulaires d'adhésion) afin de les rendre plus inclusifs.
- Assurer la liaison avec chaque groupe de travail des domaines d'action du Syndicat pour aider à promouvoir ce qu'ils font dans le groupe respectif pour que le personnel soit au courant.
- Trouver de nouveaux moyens de promouvoir les campagnes du Syndicat du personnel et d'expliquer leur objet, notamment les campagnes de recrutement, les activités de formation, etc.

L'équipe de communication se réunira chaque semaine pour préparer les titres de la semaine ("Totem") et les communiqués. Tous les membres seront en contact étroit en cas d'urgence afin d'assurer une communication réactive entre le Syndicat et le personnel.

Bulletins d'information, broadcast, gros titres, fourniture d'éléments et de projets de textes et de publications sur des réseaux sociaux, en particulier Twitter et Facebook, constitueront nos principaux moyens de communication. L'équipe de communication sollicite les contributeurs du siège et des bureaux extérieurs pour proposer des sujets pour la publication du magazine *UNION* cette année. N'hésitez pas à nous rendre visite sur : <http://unionmag.ilostaffunion.org/>.

L'équipe de communication continuera à aider le Syndicat à poursuivre sur sa lancée actuelle et mettra tout en œuvre pour améliorer la communication avec le personnel en tirant parti de tous les moyens dont il dispose et des connaissances des membres de l'équipe.

B – Adhésions, représentation et formation

Objectifs : **Un Syndicat encore plus fort et mieux équipé !** Par le maintien et l'augmentation du nombre de ses adhérents, le renforcement de la solidarité, la consolidation des capacités des représentants du Syndicat, et par l'amélioration des opérations internes, de la communication et de la cohérence dans ses actions.

Moyens d'action :

- Contacter les collègues nouvellement recrutés pour les encourager à rejoindre le syndicat.
- Tendre vers une représentation syndicale dans tous les services et lieux d'affectation dans le cadre des élections des délégués de service et des comités locaux.
- Prévoir des sessions d'informations mensuelles et de formation biannuelle pour tous les représentants syndicaux.
- Mobiliser lors d'événements syndicaux tels que les Assemblées générales, le 1^{er} mai, les déjeuners et cafés mensuels de partage.
- Engager et mobiliser des membres pour la mise en œuvre de projets spécifiques.

- Organiser en 2023, avec un délégué de service, au minimum deux (2) séances d'information café-croissant auprès des départements du siège de l'OIT pour renforcer l'appui au Syndicat.
- Assurer la liaison avec les Titulaires régionaux et leurs suppléants pour échanger les expériences et s'apporter une aide mutuelle pour une meilleure adhésion et organisation syndicale.
- Engager et mobiliser la Section des Stagiaires pour représenter au mieux les intérêts des stagiaires (par des formations et du partage d'information).

I – Résoudre les problèmes du personnel affecté Hors siège :

Le Comité du Syndicat, grâce à la forte mobilisation de ses représentants régionaux et en contact étroit avec les représentants nationaux, se fait le porte-parole auprès de l'Administration des préoccupations et des intérêts des collègues sur le terrain et veille à la sauvegarde et à l'amélioration des conditions de travail et d'emploi du personnel des bureaux extérieurs.

Les objectifs du Syndicat du personnel concernant le personnel de terrain porteront sur les questions suivantes :

- La sûreté et la sécurité de toutes les catégories du personnel sur le terrain, en prévenant et en traitant les cas de violence et de harcèlement au travail, tout en veillant à leur santé et à leur sécurité physique ;
- La lutte contre les différences de traitement entre le personnel international et le personnel local en termes de politiques de sécurité et d'évacuation, en particulier pour ce qui a trait aux droits et prestations du personnel opérant dans des lieux d'affectation à haut risque ;
- En matière de protection sociale, permettre un meilleur accès à l'information, garantir la transparence et la consultation pour un traitement plus équitable ;
- La promotion de la création de Comités de la SST dans chaque lieu d'affectation, en veillant à avoir une représentation bien formée à la question au sein de ces comités ;
- L'harmonisation des procédures de recrutement et de sélection dans tous les lieux d'affectation ;
- L'harmonisation au niveau mondial du Groupe d'Examen Indépendant (GEI) ;
- La promotion des perspectives de carrière au titre de la politique de mobilité, en tenant compte des caractéristiques de chaque catégorie de poste, en particulier des postes de TC, NO, NC et GS ;
- L'assurance d'une plus grande attention accordée aux conditions intrinsèques aux contrats d'emploi du personnel, notamment en conduisant des enquêtes périodiques sur les conditions d'emploi.

Moyens d'action

- Promouvoir la convention n° 190 de l'OIT dans les bureaux extérieurs pour éviter la violence et le harcèlement et renforcer le mécanisme de traitement des plaintes en vue d'obtenir un jugement juste et équitable pour les plaignants.
- Réexaminer les politiques de sécurité et d'évacuation dans le sens du respect de l'égalité de traitement du personnel opérant dans des lieux d'affectation à haut risque.
- Renforcer le rôle et les fonctions du CSST dans tous les lieux d'affectation par un partage des informations, des réunions plus régulières et une formation accrue.
- Appuyer l'application aux bureaux extérieurs de l'Accord sur la négociation collective signé en 2014 en ce qui concerne le rôle du Syndicat du personnel dans le Recrutement et Sélection, afin de garantir l'implication effective du Syndicat, au niveau mondial, dans tout le processus de R&S et d'améliorer la transparence et la responsabilisation de ce dernier.
- Promouvoir dans la pratique une politique de mobilité garantissant la mobilité aux membres du personnel travaillant depuis longtemps dans un lieu d'affectation lorsqu'ils postulent à des postes vacants. Il conviendra également d'intégrer la politique de mobilité explicite dans le Statut du personnel.

- Exiger la prise en compte de la réalité du terrain dans la négociation sur la politique des contrats avec l'administration.
- Aider les membres du personnel dans tous les lieux d'affectation à faire valoir leurs droits vis-à-vis de l'administration par un dialogue avec les parties concernées et avec l'appui, le cas échéant, de la conseillère juridique du Syndicat.
- Poursuivre la tenue de discussions mensuelles régulières avec tous les représentants régionaux en vidéoconférence comme un moyen efficace de faciliter le partage des informations et des expériences sur la mise en œuvre, dans la pratique, des priorités susmentionnées (des réunions trimestrielles sont actuellement programmées).
- Organiser deux réunions régionales en Asie et en Europe & Etats Arabes.

II – Utilisation des ressources financières

Objectif : Assurer une transparence maximale dans l'utilisation des ressources financières.

Moyens d'action

- Examiner le processus de contrôle et de suivi de toutes les transactions financières.
- Poursuivre la recherche de solution efficace des comptes bancaires pour les bureaux qui en ont besoin et mettre en place les procédures de transfert de fonds sur ces comptes.

III – Soutien au personnel du BIT pour la prévention et la résolution des conflits

Objectif : Représenter et défendre les intérêts individuels et collectifs du personnel.

Moyens d'action

- Fournir aux membres du personnel au siège et sur le terrain des informations et/ou recommandations (à titre individuel ou collectif) sur l'application et l'interprétation du Statut du personnel, des accords collectifs et des documents d'IGDS, ainsi que sur les politiques et procédures actuellement en vigueur.
- Fournir des informations et/ou recommandations sur des questions relatives à des droits collectifs.
- Fournir des notes d'informations sur les procédures applicables aux fonctionnaires.
- Représenter ou accompagner des membres du personnel dans le cadre de la prévention d'un conflit et de son règlement formel ou informel.
- Organiser au siège et sur le terrain des séances d'informations sur des questions d'ordre juridique, notamment lors de rencontres régionales ou via Teams, y compris sur les rôles respectifs des représentants syndicaux dans la gestion des conflits.
- Assurer le suivi des recommandations faites par des organes internes et repérer les tendances pour répondre aux besoins du personnel.